

N° 142/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE CENTRE DE LOISIRS ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

DECISION

Finances locales - Décisions budgétaires

Objet : Tarifs d'inscription pour les sorties et les soirées de l'été 2024

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer des tarifs des sorties et des soirées pendant les vacances d'Été 2024.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Tarif les sorties et les soirées pour les vacances d'été 2024.

- Family park à Sorigny, 40 enfants nés de 2010 à 2017 → 6 €
- Réserve de Beaumarchais à Autrèche, 60 enfants nés de 2018 à 2021 → 6 €
- Accrobranche à Nancay, 60 enfants nés de 2010 à 2017 → 6 €
- Laser Game à Romorantin, 30 enfants nés de 2010 à 2017 → 6 €
- L'Îlot z'enfants à Châteauroux, 40 enfants nés de 2018 à 2021 → 6 €
- Kinou Parc à St Christophe en Bazelle, 32 enfants nés de 2010 à 2017 → 6 €
- Deux soirées, au Centre de Loisirs, 30 enfants nés de 2010 à 2017 → 3 €

ARTICLE 2 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 30 Mai 2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le - 4 JUIN 2024

Publié ou notifié le - 4 JUIN 2024

Mis en ligne sur le site internet le - 4 JUIN 2024



Le Maire,


Jeanny LORGEUX